



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère du Commerce, de l'Industrie
et de la Consommation locale

JOURNEE MONDIALE DE L'ACCREDITATION

MESSAGE DE MONSIEUR KODJO ADEDZE
MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

Lomé, 07 juin 2022

Mesdames et Messieurs,

Le 09 juin de chaque année, la communauté internationale célèbre la **Journée Mondiale de l'Accréditation**. Cette célébration a pour but de faire rayonner partout dans le monde, l'importance des activités d'accréditation pour l'économie mondiale et le rôle joué par celle-ci pour répondre aux besoins de tous les secteurs.

Le thème choisi par la Coopération Internationale d'Accréditation des Laboratoires (ILAC) et le Forum International d'Accréditation (IAF) pour cette année est : « **Accréditation : Durabilité dans la croissance économique et l'environnement** ».

Cette thématique est d'actualité d'autant plus qu'elle repose sur la notion de développement durable qui prend en compte l'aspect social, économique et environnemental. Ces trois (3) dimensions sont celles de l'activité humaine, trois (3) enjeux pour l'homme et sa survie sur la planète.

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'envisager la croissance économique sans tenir compte de la question environnementale. J'en veux pour preuve le changement climatique galopant, qui, partout dans le monde, appelle à des actions coordonnées et urgentes. A titre d'illustration, au mois de mai 2022, la concentration de CO2 dans l'atmosphère aurait atteint un niveau de 50 % plus élevé que durant l'ère préindustrielle, et jamais vu sur terre depuis environ quatre (4) millions d'années, a alerté l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA).

Ainsi, les décisions de développement économique fondées sur des données crédibles doivent être prises dans le respect de l'environnement afin de leur donner un caractère durable. Les données crédibles ne peuvent être fournies que par des structures elles-mêmes crédibles. C'est pourquoi, les laboratoires d'analyses environnementales, d'analyses des sols, de résidus de pesticides, pour ne citer que ceux-là, doivent être accrédités afin de fournir des données fiables nécessaires à l'élaboration puis à la mise en œuvre de politiques de développement axées sur le respect de l'environnement.

Le développement économique doit impérativement s'appuyer sur des entreprises solides, respectueuses de l'environnement, qui valorisent diversement leur savoir-faire selon leur spécialité, notamment par des certifications environnementales, la gestion de l'énergie, l'agriculture biologique, le commerce équitable, le management intégré, la bonne

gouvernance, la responsabilité sociétale des entreprises sans oublier le management de villes durables.

Toutes ces certifications, alliant croissance et durabilité sont décernées par des organismes de certification qui doivent au préalable être accrédités. Cependant, la conformité des produits et services certifiés ne peut être envisagée sans la mobilisation de laboratoires d'étalonnage chargés de s'assurer que tous les instruments de mesure utilisés dans les différents processus mentionnés sont conformes. De même, il n'y a pas de développement économique durable sans les prérequis de base notamment des populations en bonne santé, car ayant notamment accès à des laboratoires de biologie médicale accrédités, donnant des résultats fiables et dignes de confiance.

L'ensemble de tout ce dispositif nécessite de pouvoir disposer de structures d'accréditation opérationnelles. Pour la sous-région ouest africaine, depuis 2005, l'UEMOA a misé sur l'intégration pour régler cette attente forte, en créant un organisme unique d'accréditation pour ses huit (8) Etats membres. Il s'agit du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) dont le siège est en Côte d'Ivoire.

Aujourd'hui le SOAC a accrédité trente-cinq (35) organismes dont trente-trois (33) laboratoires qui interviennent dans les domaines précédemment cités.

Par ailleurs, la reconnaissance internationale du SOAC obtenue dans le mois de mai 2022 auprès de la Coopération Internationale d'Accréditation des Laboratoires (ILAC), est un résultat exceptionnel dont les impacts sont immédiats. En effet, la totalité des attestations d'accréditation délivrées par le SOAC à nos laboratoires dans tous les domaines de spécialités sont, de facto reconnues internationalement.

Les exportateurs, les acteurs de la biologie médicale disposent désormais, avec le SOAC, d'un outil de proximité, de classe mondiale, offrant pourtant des prestations 30 à 55% moins chères que celles des organismes extérieurs.

Les Etats membres de l'UEMOA, à l'instar du reste du monde, célèbrent ainsi pour la première fois la Journée Mondiale de l'Accréditation avec un bilan qui force l'admiration : des laboratoires accrédités sur place dans la région.

Le Gouvernement, sous la très Haute impulsion de **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, Président de la République, a très tôt saisi la pertinence et l'intérêt de la promotion de la qualité. C'est ainsi qu'en 2009, sur ses instructions très avisées, le Gouvernement a adopté la loi cadre n°2009-016 du 12 août 2009 relative à la promotion de la qualité au Togo et ses décrets d'application, une première dans la sous-région ouest africaine.

Cette loi a créé la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE) et ses structures techniques de qualité dont le Comité Togolais d'Agrément (COTAG), chargé des activités de certification et d'accréditation initiées par les opérateurs économiques, les organismes publiques ou privés installés dans notre pays.

Il convient de noter que le Gouvernement, sous la coordination de Madame le Premier Ministre, a rendu opérationnelles les structures de la qualité, ce qui permet de répondre aux préoccupations majeures des différents acteurs et opérateurs économiques ainsi que de la population.

L'opération journée nationale de l'arbre, débutée depuis 1977, s'est vue renforcée cette année par le lancement d'une campagne de reboisement avec pour objectif la mise en terre de 23 millions de plants pour relever les défis liés à la dégradation avancée des ressources forestières dans notre pays.

Cet objectif s'inscrit dans la double ambition quinquennale et décennale de reboisement contenue dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025 afin d'atteindre 25% du couvert végétal d'ici 2025 avec la mise en terre d'un (1) milliard d'arbres à l'horizon 2030.

Je voudrais donc saisir cette opportunité pour inviter tous les organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires, organismes de certification et d'inspection) à solliciter rapidement l'accréditation SOAC. Ce faisant, ils aident notre pays le Togo et la sous-région à répondre aux enjeux de l'heure et spécifiquement au thème de cette Journée.

Je ne saurai terminer mon propos, sans adresser mes vifs remerciements aux médias qui nous accompagnent chaque jour dans les différentes activités de notre département et surtout de promotion de la culture qualité. Je les invite à faire une large diffusion du présent message.

Au nom du Gouvernement, je souhaite une très bonne célébration de la Journée Mondiale de l'Accréditation à toutes et à tous.

Je vous remercie pour votre aimable attention.